

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
12X	16X	20X	24X	28X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

LE JOURNAL DES DEBATS

LEGISLATIFS ET LITTÉRAIRES DU CANADA.

"MIHI A SPE, METU, PARTIBUS REPUBLICÆ ANIMUS LIBER EST."—Salluste. Catil.

Vol. I.

TORONTO, MARDI, 6 AVRIL, 1858.

No. 21

GALERIE POLITIQUE.

III

LE COMTE DE PERSIGNY.

[Voir les numéros 18 et 19.]

Les condamnés bonapartistes furent des premiers à bénéficier de cette mansuétude. M. Persigny sortit bientôt de l'hôpital. On lui laissait la ville entière pour prison. L'amabilité de son caractère, ses infortunes politiques, jetèrent même sur sa personne assez d'intérêt pour lui ouvrir les salons de Versailles, y compris même, dit-on, ceux du monde officiel.

Dans ses loisirs, il composa un mémoire sur les pyramides, qu'il considérait comme un moyen imaginé par les rois d'Égypte pour mettre la vallée du Nil à l'abri des sables du désert. J'aime autant cette hypothèse qu'une autre. Mais j'avoue humblement n'avoir pas lu le mémoire de M. Persigny. Il fut adressé à l'Académie des sciences. Je comprends encore moins le but d'un pareil travail de la part d'un homme voué à la politique la plus militante.

Cherchait-il à dérouter par ce moyen l'observation de la police ?

Délivré par la révolution de février 1848, M. de Persigny accourut à Paris, où venait d'arriver incognito le prince Louis-Napoléon, qui offrit son épée au Gouvernement provisoire, et que celui-ci se hâta de renvoyer à Londres. Au milieu d'un pareil concours de circonstances, il n'y avait pour le parti bonapartiste que le choix entre les moyens d'action.

Jusqu'au moment des élections, la puissance du parti napoléonien était absolument morte. Comment l'eût-on évaluée ?

Le parti républicain, sous Louis-Philippe, formé de bourgeois et d'ouvriers des villes manufacturières, pouvait, au moyen des sociétés secrètes, des journaux démocratiques, et plus tard des banquets, trouver approximativement le total de son effectif.

Pour rencontrer les adhérents possibles du parti bonapartiste, il fallait descendre jusqu'aux profondeurs inexploitées du prolétariat, pénétrer dans les plus humbles chaumières et retrouver peut-être sous la blouse de quelque laboureur voûté par les années l'ancien soldat d'Austerlitz et de Waterloo.

Les statisticiens, les habiles, oublièrent dans leurs calculs la propagande du coin du feu, propagande simple et puissante faite par le soldat rentré dans ses foyers et racontant ses campagnes.

Tout le monde y fut trompé. Tandis que les lettrés de tous les partis se gâtaient du facile plaisir de l'épigramme, le bonapartisme faisait des progrès incalculables. La caricature et les petits articles, se confondant dans le torrent des choses, n'étaient qu'un véhicule pour entraîner à travers les villes et les campagnes le nom de Napoléon.

Les élections vinrent comme un coup de foudre éclairer l'importance de ce parti bonapartiste, que les appréciateurs les moins malveillants évaluèrent à peine à quatre cent mille hommes.

Ce n'est pas que le parti comptât un grand nombre de représentants dans l'Assemblée nationale. On les dénombrerait sur les doigts. Mais cinq départements, y compris celui de la Seine, avaient nommé le prince Louis. Deux autres Bonaparte siégeaient aussi à la Constituante.

M. de Persigny, on le pense bien, n'était pas resté inactif.

Sans cesse entre Londres et Paris, il allait porter au prince le résultat de ses observations et recevoir ses ordres.

Les premières escarmouches entre Louis Bonaparte et l'Assemblée commencèrent le 4 juin. Aux dédaigns de l'Assemblée nationale le parti bonapartiste répondit par un redoublement de vigueur propagandiste. J'ai pu constater, du 1er au 22 juin 1848, la naissance de seize journaux napoléoniens.

Peu de temps après, retentit à la porte Saint-Denis le fameux cri populaire : "Vive Barbès ! Nous l'aurons, Napoléon."

Le 11, M. de Persigny fut arrêté rue Saint-Georges, ainsi que M. Laity.

On les relâcha peu de jours après, et ils repartirent pour Londres.

M. Persigny donna au prince Louis le conseil d'attendre encore.

Membre du comité électoral de la rue de Poitiers, M. de Persigny était bien placé pour observer et pour agir. Doué d'un bon sens militaire très-caractérisé, il avait bien jugé les hommes et la situation.

Louis-Napoléon donna sa démission de représentant du peuple, mais cette démission même constitua le parti bonapartiste.

Réélu en septembre, nommé président de la République le 2 décembre suivant, Louis-Napoléon fit de M. de Persigny son aide-de-camp. Il lui avait préalablement fait conférer un grade supérieur dans l'état-major général de la garde nationale de la Seine.

M. de Persigny pouvait ainsi porter l'uniforme et l'épée.

Je me souviens qu'il passait alors dans le public pour un des partisans les plus bruyants et les plus audacieux qui entouraient le président de la République. On lui prêtait des propos de table très-factieux à cette époque.

On lui attribuait, entre autres choses, cette parole bien invraisemblable dans la forme, à savoir, que depuis quinze ans il n'avait cessé de dire avec une foi inébranlable : "Mon prince sera empereur des Français, et je serai son ministre."

Nommé par deux départements, le Nord et la Loire, membre de l'Assemblée législative, il ne donna pourtant aucune prise à des commentaires de ce genre. Il se renferma au contraire, dans un silence absolu, tactique généralement adoptée par le parti bonapartiste.

Ce parti n'était évidemment pas de force à l'Assemblée nationale pour triompher dans une lutte de tribune. Et dans un moment où chaque parti livrait dans la discussion le secret de ses faiblesses, le silence était presque du génie.

Peu de temps après, le président de la République envoya M. de Persigny en ambassade à Berlin.

On en glosa d'abord un peu. Puis, comme il arrive de toute chose, on n'en parla plus.

La foi et l'enthousiasme de M. de Persigny pour la cause de Louis-Napoléon Bonaparte séduisaient souvent ses auditeurs. Le docteur Véron, qui mêle aux choses de l'histoire des familiarités de ruelle, a pourtant trouvé une forme convenable à ce propos.

"M. de Persigny, dit-il, m'intéressa par les intuitions, par les aperçus nouveaux qu'il développait avec chaleur dans un langage élevé."

Dès que les projets de coup d'État prirent quelque consistance, nous voyons reparaître M. de Persigny. Il était au dîner de

Saint-Cloud le jour où le préfet de police Carlier exposa son plan, qui ne fut point adopté. [*]

Le 2 décembre, à six heures et demie du matin, M. de Persigny assista à l'occupation du palais de l'Assemblée nationale par les troupes du colonel Espinasse. Il se rendit ensuite à l'Élysée afin d'informer Louis-Napoléon du résultat de l'opération.

Nous ne retrouvons point la trace de sa coopération dans les événements qui suivirent. Il est pourtant bien évident qu'il avait été mis dans le secret du coup d'État. Mais peut-être son rôle se borna-t-il à veiller sur la personne de Louis Bonaparte.

Il avait été question de comprendre M. de Persigny au nombre des ministres qui devaient former le cabinet du 2 décembre. On lui eût donné le portefeuille de l'agriculture et du commerce. M. Lefebvre Duruflé lui fut préféré.

M. de Morny, ministre de l'intérieur, s'étant retiré le 22 janvier 1852, M. de Persigny lui succéda.

J'ai su depuis, par des personnes qui vivaient dans des rapports assez affectueux avec le nouveau ministre, qu'il s'effraya d'abord de la tâche qu'il venait d'accepter.

Le général Leroy de Saint-Arnaud avait eu peur, lui aussi, de se trouver au-dessous de ses fonctions.—Modestie bien rare de la part de ces deux personnages.

Ils oublièrent que le cardinal Fleury, qui gouverna passablement, quoiqu'il fût aux extrêmes limites de la vie humaine, n'eût pas été capable de faire un bon sous-chef de bureau.

(A continuer.)

DEVONS-NOUS NOUS AGRANDIR?

Quelques journaux haut-canadiens encouragent le parlement à faire le plus promptement possible l'acquisition du territoire arrosé par le Saskatchewan. Peu de lignes nous suffiront pour faire comprendre la portée des conseils de nos confrères.

D'après le rapport de M. Sicotte, la superficie des terres à livrer encore à la culture peut se répartir de la manière suivante :

<i>Dans le Bas-Canada :</i>		<i>Acres.</i>
Terres de la couronne, vagues et arpentées.....		4,797,550
Idem du clergé, idem		487,683½
<i>Total des terres publiques (disponibles, les seigneuries exceptées).....</i>		<i>5,285,233½</i>
Terres des <i>Townships</i> , jusqu'à présent aliénées...		6,373,597
<i>Total.....</i>		<i>11,658,830½</i>
Etendue des seigneuries.....		10,678,931
<i>Total.....</i>		<i>22,331,761½</i>
Terres non arpentées		112,075,039
<i>Superficie totale des terres de la couronne.....</i>		<i>134,412,800½</i>

[*] "J'habitais alors la *Tuileries* à Auteuil, dit le docteur Véron, et un ancien préfet de mes amis avait bien voulu y accepter l'hospitalité pendant la belle saison. M. Carlier venait tous les jours à la *Tuileries* conférer de son projet de coup d'État avec ce préfet. Il l'avait même chargé de rédiger tous les décrets qui devaient être à un jour donné publiés par le *Moniteur*. Par ces décrets on supprimait le ministère de l'instruction publique, l'École polytechnique, les octrois. De toutes les grandes écoles de droit, de médecine, d'Alfort, aucune n'était conservée dans la capitale. Quatre cents personnes étaient arrêtées et immédiatement déportées. Le préfet de police, accoutumé à ne pas rencontrer d'obstacles dans ses entreprises, estimait qu'il ne s'agissait dans cette circonstance que d'enfoncer une porte ouverte.

"Le prince président de la république reçut communication de tout l'ensemble des décrets du coup d'État Carlier. Ce fut dans les premiers jours de septembre que le prince réunit à ce sujet, au palais de Saint-Cloud, M. le comte de Morny, M. le comte de Persigny, M. Rouher et M. Carlier."

Ce projet fut rejeté, ou l'avait trouvé trop violent.

Dans le Haut-Canada :

Terres de la couronne, vagues et arpentées.....	830,398½
Terres du clergé idem	422,944½
Terres des écoles idem	193,648½
<i>Total des terres arpentées disponibles.....</i>	<i>1,446,970½</i>
Terres des particuliers.....	19,388,997½
<i>Total des terres arpentées.....</i>	<i>20,835,968</i>
Terres de la couronne, vagues et non arpentées...	56,770,466
<i>Superficie totale du Haut-Canada, dans la vallée des lacs et du Saint-Laurent.....</i>	<i>77,606,400</i>

Il ne reste, par conséquent, dans le Haut-Canada, que 58,217,442 acres de terres à livrer à l'immigration et nous ne croyons pas nous éloigner beaucoup de la vérité en ajoutant que les trois quarts au moins de ces terres encore disponibles ne valent pas grand'chose. Dans le Bas-Canada, au contraire, il reste encore 117,360,272½ acres et, comme l'immigration irlandaise, grand-bretonne, allemande et scandinave ne remonte le Saint-Laurent que pour aller se répandre dans le Haut-Canada, cette vaste quantité de terres encore disponibles, en admettant même que les trois quarts d'entr'elles soient de la qualité la plus inférieure, suffirait aux besoins de la population bas-canadienne, si le gouvernement faisait percer des chemins à travers les forêts sauvages qui enserrant les Canadiens-Français des deux côtés de leur grand fleuve.

A ce propos, M. Langouin disait une vérité presque incontestable en déclarant dans la Chambre que les Bas-Canadiens n'émigraient pas par grandes masses, s'ils pouvaient gagner chez eux autant qu'aux États-Unis, en travaillant dans les champs, dans les ateliers ou dans les usines. Il est évident qu'à part quelques exceptions que l'amour de l'inconnu pousse sans cesse en avant, les hommes préféreraient toujours leur patrie aux autres pays, si ces derniers ne leur offraient pas de plus grands avantages. Il faut même le plus souvent que ces avantages soient bien considérables pour engager un père qui n'a jamais perdu de vue le clocher de sa paroisse et qui ne songe pas sans un sentiment de terreur au moment où il se verra lancé dans le monde,—seul, inconnu, éperdu, ballotté de tous côtés par la méchanceté, l'égoïsme, l'indifférence et toutes les mauvaises passions des flots humains, comme une frêle embarcation en dérive,—il faut, disons-nous, de bien puissantes espérances pour engager cet homme à abandonner la tranquillité dont il jouit, les joies du pays natal et l'assurance d'avoir un certain travail, quelque modeste qu'en soit la rétribution, et à aller courir le monde, exposé à mille privations, à de nombreux dangers et à la plus grande incertitude.

Aussi avons-nous considéré toujours comme futiles les efforts patriotiques de quelques journaux de Québec ou de Montréal, qui, dans le but de décourager le déplorable exode canadien, s'attachaient à peindre, tous les matins, les États-Unis avec les couleurs les plus sombres. Hélas ! que pouvaient-ils dire à ces malheureux—qui d'ailleurs ne lisaient point les journaux, à cause de leur pauvreté—que pouvaient-ils leur dire qu'ils ne se fussent pas dit déjà cent fois à eux-mêmes avec plus d'amertume encore ? Allez, ce n'est pas à la légère qu'un pauvre père de famille s'arrache à la cabane qu'ont égayé, pendant les longues veillées d'hiver, la présence de sa compagne et les joies naïves de ses enfants. S'il tourne le dos à ce petit paradis terrestre, pour s'en aller, Cain innocent, loin de tout ce qui lui est cher, c'est qu'une dure nécessité le pousse en avant, malgré tous ses regrets. Va ! lui dit la Misère.—Mais où irai-je ? répond-il d'une voix lamentable. Le sol des États-Unis est maudit, m'a-t-on dit ; la vertu s'y flétrit comme l'herbe dans un terrain desséché.—Cela peut être, réplique impitoyablement la voix intérieure ; et cela peut ne pas être ; mais dans tous les cas, ici je te condamne à de grandes souffrances et là bas, sans rien te promettre, je te laisse au moins la chance d'un avenir moins sombre. Va donc !

Et, après de grandes luttes qui lui brisent le cœur, le malheureux prend son bâton de voyage et se met en chemin, comme partait autrefois le Juif-Errant, malgré son incessante fatigue. Et les journalistes espèrent arrêter l'émigrant en che-

min, en lui parlant des filles de Philadelphie qui se font enlever par leurs amants, des banquiers de Boston qui s'enfuient avec l'argent des autres et des boxeurs de New-York qui se cassent les dents par plaisir ou se mordent le nez par gageure ! Autant vaudrait-il essayer d'arrêter par de semblables récits les flots d'immigrants européens qui depuis une douzaine d'années s'épanchent sur les rives du nouveau-monde.

Il y a déjà quelques années que la presse franco-canadienne a eu recours à cette tactique; quel résultat a-t-elle amené? a-t-elle fait revenir un seul Canadien sur ses pas? a-t-elle empêché une seule famille de se résigner à émigrer? Puisque nous n'avons pas pu réussir à guérir la contagion, ne serait-il pas temps d'essayer de prévenir le mal? Cessons de dénigrer nos voisins, puisque c'est peine perdue, et mettons-nous bravement à l'œuvre: perçons de nouvelles routes dans les solitudes, cherchons de nouveaux débouchés à notre commerce, dirigeons sur le Bas-Canada une immigration qui, par sa langue, par ses mœurs, par sa religion, s'attire la sympathie des Canadiens-Français. Ces derniers sont très-arriérés pour tout ce qui concerne l'agriculture, et ils ont à peine commencé l'alphabet de la science de l'industrie; jetons dans la population canadienne un élément de la jeune France. Que des cultivateurs français, belges ou suisses viennent apprendre à nos paysans le moyen de tirer parti de toutes les ressources de leurs terres; que des ouvriers des grands ateliers de Paris, que de jeunes ingénieurs versés dans les sciences les plus modernes, que d'entrepreneurs négociants, en relations avec les armateurs et les grandes fabriques de l'Europe méridionale, viennent s'établir parmi nous, pour nous montrer à profiter des richesses minérales et des cours d'eau de notre pays; et alors, sans doute, le paysan canadien, trouvant de tous côtés le travail rémunérateur et l'existence facile, refoulerait tout au fond du cœur le désir qu'il aurait pu avoir autrefois de se rendre aux Etats-Unis.

Tout lecteur aura deviné déjà notre conclusion; la voici: nous avons encore dans le Bas-Canada 117,360,272 acres de terres à livrer au travail, et cette quantité est plus que suffisante pour retenir les Bas-Canadiens, si nous secourons enfin notre apathie nationale. La place ne nous manque point; mais il faut rendre cette place aussi bonne que celle de nos voisins.

La question est toute autre pour les Haut-Canadiens. Chez eux, il ne s'agit point de retenir dans une circonscription déterminée les enfants d'une certaine nationalité; car, à proprement parler, le chiffre des vrais Haut-Canadiens, est insignifiant, et les députés du Haut-Canada, nés presque tous dans l'ancien moule, se préoccupent fort peu du départ des enfants de Kingston, de Toronto ou de Cornwall pour Chicago ou pour le Nebraska, si les places laissées vacantes pour ces émigrants sont occupées immédiatement par un nombre au moins égal d'Irlandais, d'Ecosseis ou d'Anglais. Tandis que les députés bas-canadiens feraient de gaieté de cœur l'abandon de vingt immigrants britanniques pour retenir un seul Canadien-Français dans ses foyers, les représentants du Haut-Canada consentiraient volontiers à voir partir tous les hommes nés dans leur province, s'ils devaient être remplacés par un nombre double ou triple de Grands-Bretons.

Aussi les intérêts des deux provinces sont-ils bien différents. L'une doit chercher à conserver les enfants qui lui restent et l'autre continuera à attirer à elle autant d'étrangers qu'elle le pourra.

On comprend qu'ayant devant eux une pareille mission, les Haut-Canadiens doivent se trouver mal à l'aise avec une réserve de 58 millions d'acres de terres seulement à livrer à l'immigration. Et encore, comme les premiers arrivés ont dû s'emparer des meilleures localités, ce qui est aujourd'hui inoccupé est-il peu propre à contenter l'immigration.

Puisqu'il ne nous reste presque plus de terres aux environs de Kingston, de Toronto et de Londres, faisons, disent les Haut-Canadiens, l'acquisition de la vallée du Saskatchewan. Elle renferme d'immenses prairies, — bien préférables aux foies, puisque le laboureur peut s'y servir de la charrue le lendemain même de son arrivée, — et une grande partie des immigrants d'Europe, qui à présent prennent la direction des Etats du Nord-Ouest, viendront s'établir dans ce nouveau territoire.

Ainsi raisonnent les politiques haut-canadiens et, sous leur point de vue, ils n'ont pas tort, puisque n'ayant pour but que de

peupler l'Amérique britannique d'autant de sujets britanniques qu'ils le pourront, ils doivent se mettre en mesure de recevoir le plus grand nombre d'immigrants; mais nous, canadiens-français, devons-nous partager leur opinion, puisque avec nos intérêts tout contraires, nous ne pourrions point partager leurs espérances? Que nous faisait à nous en 1846, que la possession d'une certaine partie de l'Oregon fût disputée par les Etats-Unis et par l'Angleterre? et que nous importe aujourd'hui que la compagnie de la Baie d'Hudson et cette Province se disputent les 700 milles de prairie arrosées par le Saskatchewan? Si nous négligeons de favoriser le défrichement des solitudes du Bas-Canada, nos bons habitants en iront-ils moins se confondre dans la masse du peuple des Illinois ou du Wisconsin? ou bien, s'ils oublient le chemin du Bourbonnais pour aller se mêler sur les bords du Saskatchewan aux populations britanniques, en seront-ils moins perdus pour nous? Pourront-ils planter la nationalité française dans ces régions lointaines? ou du moins leur éloignement contribuera-t-il en aucune manière au bien-être de ceux qu'ils auront laissés derrière eux?

Loin de là, si la colonie de la rivière Rouge et celle du Saskatchewan faisaient partie du Haut-Canada, la supériorité numérique du Haut-Canada sur le Bas-Canada deviendrait tellement évidente que ce dernier ne pourrait plus éviter d'accorder au Haut-Canada la réforme électorale demandée injustement par celui-ci, ou de rompre les liens qui unissent les deux provinces. En ce dernier cas, à quoi nous servirait d'avoir dépensé les fonds publics pour faire l'acquisition de ce lointain territoire, au profit du Haut-Canada? Il est vrai qu'après la réparation des deux Canadas, il y a des politiques qui rêvent l'établissement d'une confédération de toutes les provinces britanniques de l'Amérique septentrionale et dont ferait partie, en conséquence, la colonie du Saskatchewan. Mais, si celle-ci se trouvait dans cette confédération britannique l'égale du Canada, pourquoi faut-il que ce dernier l'achète à beaux deniers comptants à la compagnie de la Baie d'Hudson ou à l'empire britannique? On a vu aux Etats-Unis, la Virginie abandonner le vaste territoire qu'elle avait au nord de l'Ohio, pour que le gouvernement fédéral y établît de nouveaux Etats. On a vu aussi ce gouvernement central acheter à l'Etat du Texas une partie de son territoire, pour en arrondir le Nouveau-Mexique; mais ce qu'on n'a pas encore vu et ce qu'on n'y verra jamais, pourvu que les Yankees restent aussi habiles qu'ils le sont aujourd'hui, c'est un des Etats achetant un territoire au gouvernement central ou à tout autre propriétaire, afin d'en faire un jour un Etat pareil à lui-même. C'est là pourtant ce que feront les Canadiens s'ils donnent la moindre indemnité pour l'acquisition des territoires de la compagnie de la Baie d'Hudson.

HISTOIRE DE RICHARD LOYAUTE.

(Voir le Nos. 16, 17 et 19.)

Richard envoya au préfet de police une lettre par laquelle il se plaignait de cette discipline sévère qui l'atteignait dans ses sentiments les plus intimes et lui en faisait perdre la fraîcheur. Dès le lendemain, le préfet vint rendre visite au pamphlétaire et lui exprima le regret de n'avoir pas enjoint à ses employés inférieurs de respecter le cachet des lettres qu'on lui envoyait. Le préfet était un homme du meilleur monde, disposé à adoucir la rigueur de la peine en ce qui lui était possible. "C'est un honneur pour moi que de vous avoir sous ma surveillance, monsieur Richard, et je vais faire tous mes efforts pour vous garder." Richard parut étonné. "—Après votre condamnation, vous devriez être transféré dans une maison de détention, vous en avez le droit; mais je vous conseille de rester ici avec les prévenus; je vais vous en dire la cause et j'espère que vous m'écrirez dès aujourd'hui un petit mot afin que je puisse vous accorder cette faveur. A la Conciergerie, je suis le maître, j'y viens tous les jours, le directeur est sous ma surveillance immédiate; tandis que dans les autres prisons je ne répondrais pas de faire plier les règles plus ou moins sévères dont la direction a le monopole. Restez ici et vous vous en trouverez bien, je vous le garantis." Richard ne répondait pas. "—Ah! je vous comprends, vos

amis ne peuvent plus faire des variations dans les journaux sur les rigueurs de la prison; voilà ce que vous pensez. Eh! bien, je vous laisserai jouir du petit bénéfice; il est entendu pour le public que tout condamné dort sur la paille humide des cachots. J'aime autant être attaqué que loué par vos amis; ma position n'en est que plus solide auprès de ministère..... On est déjà venu me demander la permission de vous visiter.—Vraiment! s'écria Richard, qui?—Ne le devinez-vous pas? Je n'ai pu refuser, quoique les parents seuls des condamnés aient le droit d'entrer. Vous trouveriez peut-être d'autres directeurs moins galants que moi, qui, voyant une personne distinguée demander à communiquer avec un prisonnier, s'empresseraient de refuser, pour faire du zèle.—Je vous remercie, monsieur le préfet, s'écria Richard ému.—Donc vous nous restez. J'ai donné également des ordres pour que vos lettres ne passent plus par mon secrétariat." Comme l'écrivain se confondait en remerciements chaleureux.—"Si vous me tenez un jour, dit le préfet, je demanderai votre protection."

Ainsi Richard, aux yeux de son parti, put jouir des privilèges de l'emprisonnement sans en connaître les rigueurs. Soubise vint à la Conciergerie, et cette première visite la fit sangloter. Les anciennes voûtes qu'elle avait traversées, la tristesse des prévenus au parloir, le bruit sourd des lourdes portes retombant derrière elle, le grincement d'énormes serrures, les souvenirs historiques attachés à cette prison, la vue des guichetiers, des gendarmes, avaient agi sur l'imagination de la jeune femme, qui fondit en larmes. C'est dans les grandes douleurs partagées que l'homme se sent aimé. Les protestations, les serments qui, dans la vie, se prodiguent si aisément, se taisent dans les grandes douleurs; un regard humide, une main émue sont bien autrement convaincants. Jamais Richard ne fut plus fier de l'amour qu'il inspirait à Soubise; sa condamnation avait agrandi son amour. Pour la première fois, Richard voyait reluire le mot *aimer* sur les murs noirs de la petite chambre qu'il occupait; ni la course à cheval au bois, quand, entrant dans une allée isolée, ils se tenaient la main dans la main, ni la promenade en barque dérivant le soir au clair de lune, ni la vue de Soubise entourée de soupirants dans une soirée, ne rappelaient à Richard le bonheur qu'il éprouvait dans sa prison aux fenêtres grillées. A cette heure, Soubise se fût tuée pour lui, qu'elle n'eût pas prouvé plus réellement la sincérité de son amour.

(A continuer.)

Annonces.

HOTEL AMERICAIN.

WALKER & PATTERSON, Propriétaires.—(Situé au coin des rues Yonge et Front, à Toronto, H. C.) Les nouveaux propriétaires de l'Hôtel Américain,—A. B. Walker et R. W. Patterson,—font savoir à leur amis, aux nombreux patrons de l'AMERICAN-HOUSE et au public en général, qu'ils ne négligeront rien pour maintenir leur établissement à la hauteur où il a été jusqu'à présent et où il est arrivé, grâce à la supériorité de sa table, aux soins attentifs donnés aux voyageurs, à la promptitude et à la régularité du service, au prix raisonnable de la pension et à l'heureuse situation de l'hôtel, en face de la partie la plus animée de la baie, au pied de la rue la plus fréquentée de la ville, à quelques pas de la rue royale, tout près de la Poste ainsi que de la Bourse, et dans un voisinage suffisant du Palais du Parlement.

Toronto, 16 mars, 1858.

Jno 15

LIBRAIRIE de J. B. ROLLAND, MONTREAL.—On trouve dans ces magasins un choix complet d'ouvrages de littérature, de livres de Théologie, de Droit, de Médecine, des Sciences et des Arts, etc., ainsi qu'un grand assortiment de Papeterie et de tous les articles qui entrent dans la fourniture des Bureaux ou des Maisons d'Éducation. Attaché à cette Librairie se trouve aussi un magasin de Tapissierie, de tous les prix, de toutes variétés et dont le bas prix défie toute espèce de concurrence.

Montréal, 16 mars, 1858.

Les abonnés retardataires pourront se procurer les numéros qui ont déjà paru, en envoyant leur piastre au propriétaire du *Journal des Débats*. Écrire franco.

A VENDRE

A U

BUREAU DE L'ÉDUCATION A MONTREAL

ET CHEZ LES

Principaux Libraires de Montreal et de Quebec

LE

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET LE

Journal of Education

DE 1857

Les deux journaux reliés en un volume, avec un élégant couvert en toile \$2 00
Chaque journal séparé, avec couvert en toile 1 30
Chaque journal séparé, cartonné 1 12½

On trouvera ces recueils très-propres à être distribués comme récompenses dans les Collèges et les Écoles. Les Directeurs de Collèges et Académies, les Commissaires d'École et les Instituteurs en général, qui achèteront, pour cette fin, six exemplaires ou plus, obtiendront une DÉDUCTION DE VINGT POUR CENT sur les prix indiqués. Ils pourront se les procurer soit au Bureau de l'Éducation, à Montréal, ou au Bureau de Thomas Roy, Écuier, Agent du Département à Québec.

Les personnes qui se proposent d'en acheter, feront bien d'envoyer leurs commandes immédiatement, car nous n'avons en mains qu'un bien petit nombre d'exemplaires.

M. PAUL SMITH est nommé agent des deux journaux à TORONTO, où il demeure, 90 ADELAIDE STREET WEST. Il a en mains un certain nombre d'exemplaires cartonnés du premier volume, que l'on peut obtenir aux prix ci-dessus indiqués, en s'adressant à lui. Les membres de la législature [qui sont visiteurs des écoles *EX OFFICIO*] sont respectueusement informés qu'en achetant six exemplaires pour donner en prix dans leurs visites, ils obtiendront la même déduction que les Commissaires.

Toronto, 5 avril, 1858.

20 3f



BUREAU DE L'AGRICULTURE ET DES STATISTIQUES.

6 mars, 1858.

TOUTES LES LETTRES D'AFFAIRES ENVOYÉES À CE DÉPARTEMENT devront être adressées simplement au **MINISTRE DE L'AGRICULTURE**. Lorsqu'elles sont adressées au nom de l'Hon. P. M. Vankoughnet, comme c'est presque toujours le cas, il est impossible de savoir, avant de les ouvrir, si elles traitent d'affaires administratives ou particulières.

WILLIAM HUTTON,

Secrétaire.

Toronto.

21 3f

HOTEL RUSSELL, A TORONTO.

L. SOUSIGNÉ, reconnaissant du très-grand encouragement qu'il a reçu pendant quatre ans, désire faire savoir à ses amis et au public en général, qu'il continue de diriger cet **HOTEL D'UNE SI GRANDE RÉPUTATION** et qu'il sera toujours heureux d'obtenir, comme par le passé, la vogue dont cet établissement n'a pas cessé de jouir.

21 jno.

A. RUSSELL.

Le *Journal des Débats* paraît à trois heures de l'après-midi, tous les jours de la semaine, à l'exception du dimanche et du lun ii.

Le prix de l'abonnement est d'une piastre les quarante premiers numéros. A Montréal, à Sorel, à Trois-Rivières et à Québec, on peut s'abonner à la semaine, en payant quinze sous après la réception de cinq numéros.

Au détail, chaque numéro du *Journal des Débats* se vend quatre sous.

M. VIDAL, propriétaire et rédacteur-en-chef.